

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Notices statistiques sur Londres et Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 2 (1861), p. 239-246

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2_239_0

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Notices statistiques sur Londres et Paris!

(SUITE.)

Hygiène publique. — Dans notre dernière étude sur Londres, nous avons montré que le nombre des malades de cette ville qui reçoivent des secours médicaux gratuits, atteint des proportions énormes. Il y a d'autant plus lieu d'en être surpris, que, d'après les relevés de l'état civil laïque, le chiffre mortuaire de Londres est un des moins élevés que nous connaissions (1 décès sur 45 habitants seulement). Qu'en conclure? que les déclarations des décès sont inexactes, aucune sanction pénale ne les rendant obligatoires? Cela est peu probable, d'une part les mesures administratives prises par l'autorité compétente pour les connaître exactement en dehors des déclarations, atteignant complètement leur but d'après les témoignages les plus sûrs; de l'autre, l'accroissement incessant et rapide de la population de Londres¹ indiquant, malgré la part à faire à l'émigration, un excédant considérable des naissances sur les décès. Il est donc probable qu'un très-grand nombre des maladies traitées par l'assistance publique ou privée ne sont que des indispositions sans gravité, et, qu'au fond l'état sanitaire de Londres peut être considéré comme satisfaisant.

Ceci nous amène à rechercher quelle est, au point de vue de l'hygiène publique, la situation de cette ville exceptionnelle.

L'insalubrité inhérente aux grandes cités, par le seul fait de l'agglomération de leurs habitants, ne saurait être contestée; elle se manifeste toujours et partout par une mortalité notablement supérieure à celle des campagnes ou seulement des localités moins peuplées. Il est impossible, en effet, que la santé publique, en dehors des excès de toute nature que favorise cette agglomération, des privations, des souffrances de toute sorte qu'elle détermine, ne soit pas sensiblement affectée par les miasmes délétères qui se dégagent du sein de cette vaste communauté de près de 3 millions de personnes étroitement juxtaposées, et d'au moins 300,000 animaux, chevaux, chiens et autres, qu'elles entretiennent pour leur plaisir ou leur profit. L'existence en masses compactes des 350,000 maisons qui les abritent, en formant un obstacle permanent à la libre circulation de l'air, est déjà une cause de viciation de cet air. Si l'on tient compte en outre des matières fuligineuses que les cheminées de ces maisons, et surtout celles bien plus dangereuses des usines, vomissent par torrent dans les rues, des eaux souvent infectes que ces usines laissent écouler, des fortes et malsaines odeurs de beaucoup de matières qu'elles emploient; si à ces causes de corruption de l'atmosphère on joint celles qui résultent des tuyaux d'aération des fosses d'aisance, de ces fosses elles-mêmes, ou lorsqu'elles sont mal construites et que les matières liquides s'infiltrent dans le sol pour former un foyer permanent de gaz délétères et empoisonner l'eau des puits, ou lorsque les latrines mal entretenues dégagent dans les maisons et jusqu'au dehors les plus nauséabondes odeurs, on se fera une juste idée de la faible quantité d'air pur qui reste à ces trois millions de poitrines. Et ici, nous raisonnons dans l'hypothèse que les rues sont constamment libres de tout dépôt de détritus, de toute eau ménagère ou pluviale stagnante; qu'en

1. Depuis notre dernier article, une publication officielle a fait connaître le chiffre de la population de Londres au 7 avril de cette année, date du dernier dénombrement. Il est de 2,803,334 habitants; c'est 440,798 de plus qu'en 1851 ou un accroissement de 19 p. 100.

été, aucun débris d'origine animale ou végétale ne s'y décompose aux rayons d'un soleil ardent; que nos trois millions d'habitants occupent des locaux où pénètrent à doses suffisantes l'air et la lumière; qu'ils disposent d'une quantité d'eau et d'eau pure en rapport avec les besoins de l'alimentation et de l'hygiène personnelle; qu'ils n'entretiennent chez eux surtout aucun foyer d'infection. Nous supposons que les cimetières sont en dehors de la ville et à une distance raisonnable de ses murs; que ces nécropoles sont l'objet de règlements sévères, destinés à prévenir de dangereuses effluves; que les hôpitaux, au lieu d'être en contact immédiat avec les maisons, en sont séparés par des espaces libres d'une certaine étendue et plantés d'arbres; que les abattoirs ont suivi, hors de l'enceinte habitée, cimetières et hôpitaux. Nous supposons que les détritus des rues, les boues, les produits des vidanges sont enlevés rapidement à l'aide de procédés efficaces de désinfection et déposés à des distances assez considérables de la cité, pour que le vent ne puisse jamais lui en apporter les émanations. Nous supposons que la ville possède un système d'égouts complet, entraînant au loin les eaux pluviales, ainsi que les eaux ménagères là où les maisons sont en contact immédiat avec son réseau. Nous supposons que la rivière (toute capitale a sa rivière) ne reçoit que la moindre partie des impuretés de la ville; que sa pente est rapide; que, par conséquent, elle n'est jamais entourée, même dans les plus fortes chaleurs, d'une atmosphère fétide. Comme toute forte agglomération produit un développement industriel correspondant, nous admettons que les ouvriers de ses nombreuses fabriques ne courent aucun des dangers qui résultent trop souvent de l'emploi de certaines matières minérales ou végétales; que les patrons ont pris, sous l'œil de l'autorité, toutes les mesures nécessaires pour ventiler les locaux où se fait le travail en commun; qu'ils recherchent sans relâche, avec le concours de la science, les moyens d'assainir leurs procédés industriels. Nous avons également sous-entendu que l'autorité veille sans relâche sur le commerce des comestibles, des boissons et des médicaments; qu'elle punit sans pitié les fraudes et les falsifications dangereuses. Enfin, nous avons raisonné dans l'hypothèse que, si elle a jugé nécessaire de réglementer un des fléaux inévitables des agglomérations, la prostitution, elle a fait tous ses efforts pour en circonscrire autant que possible les périls au point de vue de l'hygiène publique.

Eh bien, malgré toutes ces hypothèses, le plus souvent démenties par les faits, le séjour des grandes villes, indépendamment, en outre, de toute condition climatique défavorable, a pour résultat inévitable d'abrégé la vie; l'air respirable, nécessaire à l'entretien de la santé, ne s'y trouvant pas, nous le répétons, en quantité suffisante. D'un autre côté, l'expérience, et au besoin, le raisonnement nous apprennent qu'au sein des grandes agglomérations, les causes d'accidents sont multipliées; que les maladies y prennent fréquemment le caractère épidémique; qu'elles y ont plus de gravité que partout ailleurs; enfin, que les malades n'y trouvent pas le calme, le silence, le repos absolu dont ils auraient besoin. Il n'est même pas douteux qu'elles ont pour effet de modifier, en ce qui les concerne, les conditions météorologiques du pays où elles sont situées, et que notamment leur température est plus élevée en tout temps que celle des campagnes qui les entourent. De là, des influences souvent morbides, et pour parler le langage de la science, une *constitution médicale* spéciale, généralement peu favorable à la santé.

Mais que serait-ce donc, si aux causes purement physiques d'insalubrité qui caractérisent les grandes villes et y réduisent sensiblement la durée normale de la vie,

nous joignons les causes morales!... Qui ne connaît la violence des passions qui s'y développent; les excès qui s'y commettent; les travaux excessifs que les classes laborieuses s'y imposent; les chômages qui y mettent si fréquemment en péril leur existence; les soucis, les angoisses qui y naissent, soit de l'ambition déçue, soit des fortunes compromises; le grand nombre des unions illicites qui s'y forment au péril de la santé et de l'avenir des enfants; les habitudes de désordre qu'y contractent une foule d'individus déclassés; l'agitation fébrile permanente d'une foule de spéculateurs profondément mêlés au mouvement financier ou industriel, et dont la destinée bonne ou mauvaise est attachée au sort des entreprises les plus hasardées!... N'est-il pas évident que tous ces faits, en agissant profondément sur la constitution physique des habitants, doivent, pour beaucoup, en amener la ruine prématurée et mettre un terme, avant le temps, à des existences souvent précieuses qui se fussent certainement prolongées dans un milieu moral plus calme et plus pur!

Londres est-il plus heureusement partagé à tous ces points de vue que d'autres capitales, que Paris, par exemple? Examinons :

Les principales causes d'insalubrité signalées depuis longtemps dans cette ville sont les suivantes : 1^o l'entassement de la population de certains quartiers dans des locaux humides et malsains, au milieu de rues étroites et tortueuses que le soleil ne visite jamais ; 2^o la mauvaise qualité et l'insuffisance de l'eau ; 3^o l'existence de cimetières au milieu de la ville : 4^o l'abattage du bétail chez les bouchers, la ville ne possédant pas d'abattoirs publics ; 5^o les matières fuligineuses dont l'atmosphère est imprégnée par suite de la consommation exclusive du charbon de terre dans les maisons et les usines ; 6^o l'inobservation des lois et règlements relatifs aux établissements incommodes ou insalubres ; 7^o les miasmes de la rivière ; 8^o le libre et immense développement de la prostitution et ses dangers pour la santé publique en l'absence de toute réglementation au point de vue médical.

Quelques mots sur chacun de ces faits.

Excès de l'agglomération. — S'il fallait prendre pour mesure exclusive de cette agglomération le rapport des habitants aux maisons, Londres aurait une des plus faibles densités de populations connue. Nous avons vu, en effet (n^o de février 1864, p. 31), qu'en moyenne on y comptait, en 1851, 7.71 personnes par maison habitée, et 35 à Paris. Mais il est certain que le nombre des maisons et celui des habitants ne sont pas les seuls éléments du problème. Ce qu'il importerait de connaître, c'est la dimension moyenne de ces maisons. Sans doute, mieux vaut une population disséminée dans un nombre considérable de constructions faiblement élevées, comme à Londres, parce qu'à largeur égale de la voie publique, l'air et la lumière pénètrent plus facilement dans les rues qu'elles bordent, qu'entassée dans les cinq ou six étages de nos maisons de Paris. Mais encore faut-il que ces constructions aient des dimensions suffisantes pour abriter convenablement leurs habitants. Or, telle ne paraît pas être la situation dans un certain nombre des anciens quartiers de Londres, particulièrement dans ceux qu'a laissés debout le grand incendie de 1666. Voici comment s'exprimait à ce sujet, dans une réunion du conseil municipal de la Cité, à une date déjà un peu ancienne il est vrai (13 mars 1846), l'un de ses membres, le docteur Lynch : «... Dans le quartier de Farringdon, l'état des habitations des classes ouvrières est déplorable ; on y trouve une masse indescriptible d'ordures, signe d'une affreuse misère. Dans Holborn, vous avez les abominables cours et allées de Fieldslane ; plus loin voici le *tree-court* de Plum avec 600 habitants dans 28 maisons n'ayant *pas plus*

de 4 chambres chacune. Ces chambres ont environ huit pieds (anglais) de hauteur et de largeur, et sont occupées par six personnes au moins; tandis que, dans nos prisons, il est alloué à tout détenu un espace réglementaire de dix pieds. Dans les petites rues latérales à Fleetstreet, vous rencontrez, à chaque pas, des maisons de mêmes dimensions. Black-Bear-Alley n'a qu'une largeur de quelques mètres et on y compte cinq maisons. Dans Jonh's-court, Crown et Anchor-court, West street, j'ai trouvé, dans des maisons de trois chambres, 18 personnes par maison. Dans Fetter Lane, on a recensé 2,000 habitants dans 145 maisons; dans Plough-court, trente maisons contenaient au moins 400 personnes de trop. »

Sans doute, cette situation s'est en partie améliorée, puisque aux termes d'une législation spéciale, dont l'épidémie cholérique de 1849 a particulièrement fait sentir l'utilité¹, une commission permanente d'hygiène signale les logements insalubres et oblige les propriétaires à les réparer. Mais l'application de cette législation a sans doute rencontré des difficultés considérables, puisque l'agglomération n'a cessé de s'accroître dans la Cité. Voici, sur ce point, le grave témoignage du comte Derby. Le noble lord s'exprimait ainsi dans la séance de la chambre haute du 11 mars 1861 : « Je demande à la chambre la permission de placer sous ses yeux une statistique qui n'est pas sans intérêt. Peut-être Vos Seigneuries seront-elles surprises d'apprendre que, de 1801 à 1851, la population de la Cité a légèrement diminué (de 130 à 129,000). Mais ce qui appellera bien mieux encore leur attention, c'est que, tandis que cette population restait stationnaire, le nombre des maisons diminuait d'environ 3,000. Il en résulte que le même nombre de personnes qui habitaient 17,000 maisons en 1801, est aujourd'hui obligé de se loger dans 14,000. Cette agglomération se manifeste tout particulièrement au sein des paroisses *intramuros*, où les améliorations faites dans la métropole ont obligé les pauvres à se réfugier. Là, je trouve que les maisons ont diminué d'environ 300, tandis que la population s'est accrue de 19,000. Ces faits se rapportent à l'année 1851; mais j'ai lieu de croire que la situation, depuis, n'a pas sensiblement changé.* » — « Il y a, disait le *Times* du 12 janvier 1861, des causes d'insalubrité contre lesquelles échoue toute la vigilance du comité d'hygiène de la Cité, et dont ce journal s'est tant de fois occupé, c'est l'agglomération excessive dans les maisons de cette partie de la métropole. Malgré l'incontestable rigueur avec laquelle est appliquée la loi relative aux garnis, le plus grand nombre des pires maisons dans les pires quartiers ne sont pas enregistrées, et il est très-difficile d'y constater l'état dans lequel la loi veut qu'elles se trouvent pour figurer parmi celles qui doivent être l'objet de la surveillance et des mesures de l'autorité. »

Hâtons-nous de dire que l'état des logements d'ouvriers dans Londres a éveillé de bonne heure l'attention publique, et qu'à la suite de rapports spéciaux par diverses commissions d'enquête, en 1837, 1838, 1839 et 1842, rapports qui mettaient en lumière des faits déplorables, le gouvernement, les paroisses et les particuliers ont combiné leur action pour y remédier.

1. *City London sewers act of 1848*. Ce bill a été mis en vigueur le 1^{er} janvier 1849. Il a été complété sur quelques points par un acte de 1850 et de 1851.

2. Elle ne s'est pas sensiblement modifiée en effet; car si, d'un côté, d'après les nouveaux renseignements qui nous arrivent, la Cité a perdu 9 p. 100 de sa population de 1841 à 1861, le nombre des maisons, dans la même période, a diminué de 15 p. 100.

Selon l'usage, en Angleterre, c'est la charité privée qui s'est mise en mouvement la première.

En 1840, une première association se forme à Londres sous le titre de « Société pour l'amélioration sanitaire de Londres » (*Health London Association*).

En 1842, un certain nombre de philanthropes éminents jettent les bases d'une seconde société plus spéciale et dont les efforts devaient être plus féconds en résultats. Elle a pour titre : *Association métropolitaine pour l'amélioration des logements des classes laborieuses*. Cette société n'a point fait appel au principe charitable; elle a voulu prouver aux capitalistes, par son exemple, qu'il est possible de construire des maisons ouvrières dans les meilleures conditions hygiéniques et de les louer aux prix les plus modérés, tout en tirant de son argent un intérêt relativement élevé.

Nous avons sous les yeux les comptes rendus de cette société pour les années 1859 et 1860. Ils contiennent les détails les plus intéressants sur l'importance des résultats qu'elle a obtenus. Ils nous apprennent notamment qu'elle a fait approprier, dans les quartiers les plus insalubres du vieux Londres, un assez grand nombre de maisons, affectées, les unes exclusivement à des ménages, les autres à des célibataires des deux sexes. A quelques-unes de ces maisons, elle a annexé des lavoirs et des buanderies. Le renseignement le plus intéressant que contiennent ces documents, est le fait de la grande différence entre la mortalité des maisons de la société et celle de l'ensemble de la métropole. Ainsi, en 1859, elle a constaté dans ses propriétés, 30 décès sur une population moyenne de 1585 locataires de tout âge et de tout sexe; c'est 1 sur 52 habitants, ou un peu moins de 20 p. 1000. Or, nous avons vu que le chiffre mortuaire de Londres est en moyenne de 1 sur 45, ou de 22.2 p. 1000. « Les locataires de la société, dit le rapport de 1861, sont des gens généralement paisibles et honnêtes qui se soumettent facilement aux règlements de nos maisons. » Elle fait construire en ce moment près de l'une des stations des railways aboutissant à Londres, à une distance de 6 ou 7 milles (9 à 11 kil.) de la ville, des groupes d'habitations pour ouvriers. Ajoutons que ses travaux ne sont pas limités à la ville de Londres; elle construit également des maisons-modèles dans d'autres villes et même dans les campagnes.

En 1854, les six établissements qu'elle possédait alors dans les quartiers les plus populeux de Londres, lui avaient coûté 1,285,350 fr., et rapporté brut 120,225 fr., net 44,225 ou 3.44 p. 100. Nous ne possédons pas de rapports détaillés pour les années suivantes; mais nous savons qu'elle a notablement augmenté le nombre de ses maisons-modèles, et que le revenu net qu'elle tire aujourd'hui de l'ensemble de ses propriétés a atteint 4 p. 100.

Sa sphère d'action ne se borne pas d'ailleurs à des constructions pour les classes laborieuses; elle publie, en outre, des mémoires pleins d'intérêt sur les questions relatives à l'amélioration de la situation matérielle des ouvriers et leur donne la plus grande, nous pouvons ajouter la plus fructueuse publicité.

Mentionnons encore les efforts non moins heureux dans la même direction de la société, créée en 1844, sous le patronage de la Reine, du Prince-époux, et sous la présidence de lord Shaftesbury, avec le titre de *Société pour l'amélioration de la condition des classes laborieuses*. Cette association, fondée sur le principe charitable, c'est-à-dire opérant autant avec le produit des dons et legs qu'elle reçoit qu'avec les cotisations de ses membres, a fait établir les premières séries ou quar-

tiers entiers de maisons-modèles pour les ouvriers qui aient été construites à Londres. En 1854, elle possédait 6 établissements ayant coûté 890,750 fr. Ils avaient donné, l'année précédente, un revenu brut de 78,750, et net de 30,675 fr.; c'est un produit de 3,44 p. 100. Dans les maisons destinées aux célibataires des deux sexes, les hommes paient pour une chambre 40 cent. par nuit, ou 2 fr. 80 c. par semaine, à peu près le même prix que dans les ignobles garnis du voisinage. Les femmes de l'établissement-modèle de Portpool-Lane ont une chambre pour deux et paient chacune 1 schilling (1 fr. 20 c.) par semaine.¹

Non-seulement les locaux dont disposent les deux sociétés sont toujours occupés, mais encore un grand nombre de familles ou d'ouvriers se font inscrire longtemps à l'avance pour occuper les chambres ou les logements vacants.

L'*association sanitaire métropolitaine* fondée en 1850, sous la présidence de l'évêque de Londres, n'était pas, comme les précédentes, une société d'*action*, mais seulement de *conseil*. Son but était surtout de provoquer des réformes sanitaires par des publications spéciales destinées à en faire apprécier toute l'importance. Nous ignorons si elle existe encore.

En outre de ces associations, dont la bienfaisante influence, limitée d'abord en fait à la capitale, s'est étendue plus tard sur le Royaume-Uni tout entier, il s'est formé, dans les diverses paroisses de Londres, des sociétés locales de même nature, parmi lesquelles nous citerons celles de Marylebone et de Lambeth.

Enfin, de simples particuliers ont généreusement aidé de leurs deniers personnels à l'amélioration des logements d'ouvriers. L'inépuisable bienfaisance de Miss Burdett Coutts ne pouvait notamment laisser échapper cette occasion de se manifester de nouveau; on lui doit la construction, au prix de plusieurs centaines de mille francs, d'une série de maisons de quatre étages situées dans Bethnal-Green, l'un des plus misérables quartiers de Londres, et pouvant recevoir 52 familles. Des manufacturiers, des marchands, ont également construit, dans Londres, de modestes mais très-saines habitations pour leurs ouvriers ou leurs employés, et l'exemple qu'ils ont ainsi donné trouve chaque jour des imitateurs.

Les associations bienfaisantes ne sont pas les seules qui élèvent des maisons ouvrières. Des spéculateurs, des capitalistes en construisent aussi et dans des conditions de revenu net assez satisfaisantes. La *Building company* du Strand tire un revenu moyen de 4 1/2 p. 100 de ses locations. Deux autres compagnies financières, disposant d'un capital social considérable, se sont constituées récemment, sous le patronage de hauts fonctionnaires et de membres éminents de l'aristocratie, pour procurer aux classes laborieuses des habitations saines et d'un prix modéré. L'une est connue

1. Nous avons visité, en 1860, avec un des membres de la société, deux de ces maisons, destinées l'une à des familles, l'autre à des célibataires. Les logements des familles se composent généralement de 4 petites pièces; ils ouvrent sur une galerie ouverte qui donne sur une cour assez spacieuse où les familles font sécher leur linge. Les enfants jouent en été dans cette cour; en hiver dans la galerie. L'eau est très-abondante et de bonne qualité. Ces logements coûtent de 8 à 10 sh. par semaine. Dans l'établissement affecté aux célibataires-hommes, chaque locataire occupe une petite chambre contenant un lit en fer, une ou deux chaises et une table. Chaque chambre donne sur un couloir commun. La cloison qui fait face à ce couloir est ouverte par le haut. Par un mécanisme très-ingénieux placé à l'une des extrémités du couloir, toutes les chambres sont à la fois éclairées, chauffées en hiver et ventilées en tout temps. La cuisine et la salle à manger, situées à rez-de-chaussée, sont communes. Dans la seconde de ces pièces, des livres de piété et d'histoire sont à la disposition des locataires.

sous le titre de « Société pour l'amélioration des habitations (*Dwelling house improvement Company*) ; l'autre de « Compagnie pour la construction des maisons destinées aux familles peu aisées (*Dwellings company for families with small incomes*). Elles n'ont encore rien publié sur leurs opérations.

Arrivons aux mesures prises par le gouvernement. Les trois premières, et, à coup sûr, les plus importantes, sont les actes relatifs à la *santé publique* (*Public health*, 1848), à la *suppression des causes d'insalubrité et de maladies* (*Nuisances removal and diseases prevention act*, 1848 et 1849). Ces trois actes ont été modifiés plus tard, les deux derniers en 1855, le premier en 1858. L'acte de 1848 avait créé une administration centrale (*General Board of health*), chargée de diriger l'application des dispositions qu'il contenait, dispositions dont le sens général était la faculté donnée aux paroisses de faire, sans être obligées de recourir au parlement, certains grands travaux de salubrité publique. Cette administration a duré jusqu'en 1858, époque à laquelle elle a été supprimée en vertu du bill dit du « gouvernement local » (*local government act*). Ce bill, en étendant la décentralisation en matière d'hygiène publique, a transféré une partie des attributions maintenues du *General Board of health* au ministère de l'intérieur, où elles forment un service spécial sous le titre de *Bureau de l'acte du gouvernement local*, et l'autre au Conseil Privé, où elles sont placées sous la direction d'un médecin.

En 1851, un nouveau bill a autorisé les paroisses et les villes ayant au moins 10,000 habitants à prélever sur le produit de la taxe des pauvres les ressources nécessaires pour faire construire des maisons pour les ouvriers ou améliorer les maisons existantes, à la condition que, maisons nouvelles ou restaurées seraient louées à des taux modérés et cependant suffisamment rémunérateurs. La même année, sur la proposition de lord Ashley (aujourd'hui lord Shaftesbury), un autre bill a soumis les garnis (*common lodging houses*) à une législation sévère. Ce bill, mis en vigueur en juin de la même année, a été amendé en 1853. Il diffère des mesures législatives antérieures, en ce sens, qu'au lieu de laisser en principe la paroisse libre de faire ou non les travaux d'assainissement qu'elles prévoient, il lui impose l'obligation de soumettre les garnis à une réglementation sévère dans le sens de la propreté, de la ventilation, du nombre des personnes à recevoir dans une seule chambre et de la séparation des sexes. La même année, c'est-à-dire en 1851, un acte applicable à la Cité seulement (*Nuisances removal bill*), a étendu cette obligation à tous les logements de moins de 3 sh. 6 d. (4 fr. 20) par semaine, et on a regretté que l'acte général de 1853 n'ait pas reproduit cette disposition.

Malgré cette critique, il paraît certain que l'application rigoureuse du *lodging houses act* a eu des résultats si efficaces, au moins en dehors de la Cité, en obligeant les propriétaires des garnis et des petits logements à mettre désormais à la disposition du public des locaux convenables, que la nécessité de construire des maisons-modèles est devenue moins pressante à Londres. Les ouvriers préfèrent, d'ailleurs, payer quelques centimes de plus par semaine dans les garnis assainis et améliorés de leur quartier, que de se soumettre aux règlements de ces maisons.

En 1855, un bill modificatif ou plutôt complétif sur ce point de celui de 1848 (*The labourers Dwelling act*), a facilité la formation de sociétés par actions pour la construction de maisons ouvrières, en permettant à ces sociétés de se constituer d'après le principe de la limitation de la responsabilité des actionnaires au montant de leurs actions (*limited liability*).

La disposition législative d'hygiène publique la plus récente est de 1860 (*act on public improvements*). Elle autorise les paroisses ayant plus de 500 habitants à percevoir des taxes spéciales pour l'achat de terrains destinés à être convertis soit en promenades, soit en jardins publics, ou pour l'agrandissement et l'amélioration des promenades et jardins existants. Elle leur confère également la faculté de recevoir des dons et legs à cet effet.

Nous devons encore considérer comme des actes d'intervention au moins indirects du Parlement dans l'hygiène des populations ouvrières, les lois de finance qui ont supprimé les droits d'accise sur les briques et le verre, ainsi que le droit sur les fenêtres, les frais de construction des maisons ouvrières ayant ainsi été sensiblement réduits.

Citons enfin comme une preuve de la sollicitude toute spéciale du gouvernement anglais pour ses employés inférieurs, assimilables aux ouvriers par la modicité de leur salaire, le fait de la construction, à ses frais, de maisons pour les agents non mariés de la police métropolitaine au nombre de 3,500 environ. Il est remarquable que le produit de ces maisons est assez élevé, bien que le taux des loyers soit des plus modestes. On s'attend prochainement à une mesure de même nature pour les facteurs de la poste de Londres.

(La suite à un prochain numéro.)

A. L.
